



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 MAI 2015

DELIBERATION N° DEL024-15

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20150518-DEL024-15-DE
Date de télétransmission : 26/05/2015
Date de réception préfecture : 26/05/2015

L'an deux mille quinze, le 18 mai à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 12 mai 2015 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, V. GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON et MM. R. BAH, P. BERTHOLLET, S. DUBOIS, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, B. LEBRUN, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. BOUCLIER Yann (Pouvoir à S. DUBOIS en date du 18/05/15)
M. EL GARES Habib (Pouvoir à G. MORIN en date du 15/05/15)
M^{me} GERACI (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 18/05/15)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI
M. Andy DUSSERRE

M^{me} Christiane EGEA a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur des sinistrés du Népal.

Rapporteur : Georges MORIN

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Au Népal, le bilan des morts ne cesse de s'alourdir depuis qu'un séisme de magnitude 7,8 a frappé le pays, samedi 25 avril 2015 . Le ministère de l'Intérieur népalais a annoncé, mardi 28 avril, que, selon un bilan provisoire, en date du 12 mai 2015, 8 000 personnes seraient mortes, dont beaucoup d'européens, et plus de 16 000 blessés à travers le pays. Le niveau de destruction est sans précédent, dans la capitale mais également dans les zones rurales plus éloignées.

L'ampleur de la catastrophe est telle que de nombreuses associations ont décidé d'apporter une aide dans la phase de réhabilitation des villes et villages touchés et des services publics détruits, en collaboration avec les collectivités concernées.

Cités Unies France, à la demande de nombreux adhérents, a décidé d'ouvrir un compte pour le « Fonds d'urgence Népal ». Il peut être abondé par toute collectivité locale désireuse de répondre à cet appel.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de s'associer aux actions menées par les associations caritatives pour aider les victimes du Népal et de verser 3 000 € à l'association Cités Unies France.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'autoriser le versement de cette subvention à Cités Unies France,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget de la Ville, au chapitre 65 « autres charges de gestion courante ».

Conclusions :

La présente délibération est approuvée par 21 voix pour, 4 contre et 2 abstentions.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 18 mai 2015.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI